

POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE COMMUNE

Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE)

Mise à jour: juin 2012

Toile de fond

Depuis la signature des accords de paix de Dayton en 1995, l'UE joue un rôle fondamental de soutien dans la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. La Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE) s'inscrit dans le cadre d'une action plus large entreprise par l'UE et d'autres acteurs en vue de renforcer l'État de droit dans le pays. La MPUE, qui était la première mission organisée dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), a été lancée le 1^{er} janvier 2003 pour une durée initiale de trois ans. À l'invitation des autorités de Bosnie-Herzégovine, la MPUE a poursuivi sa mission avec un mandat et une taille régulièrement modifiés, et ce jusqu'au 30 juin 2012.

FAITS ET CHIFFRES

Théâtre des opérations: Bosnie-Herzégovine

Quartier général: Sarajevo

Date de début: 1^{er} janvier 2003

Fin de la mission: 30 juin 2012

Chef de mission: Général de brigade
Stefan Feller

Chefs de mission précédents:

Les commissaires de police Sven Frederiksen du Danemark, Kevin Carty d'Irlande, et Vincenzo Coppola d'Italie.

Effectif de fin de mission: 34 agents internationaux et 47 agents locaux (situation en juin 2012).

Effectifs initiaux: 478 agents internationaux et 296 agents locaux

Budget 2012 de la mission: 5 250 000 euros

Total pour 2002-2012: 32 940 897 euros

États contributeurs: États membres de l'UE, Canada, Islande, Norvège, Suisse, Turquie et Ukraine.



Mandat et objectifs

Présente depuis près de dix ans en Bosnie-Herzégovine pour y renforcer l'État de droit, la MPUE a œuvré avec application à la création, sous la responsabilité de la Bosnie-Herzégovine, d'une force de police moderne, viable, professionnelle et multiethnique, qui soit formée, équipée, en mesure d'assumer pleinement sa mission et d'assurer le respect des lois de manière indépendante et conforme aux normes internationales.

Centrant son attention sur la réforme de la police, sans oublier la responsabilisation au sein de celle-ci, la MPUE a donné la priorité à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Ceci a notamment impliqué un grand travail pour assurer un niveau élevé de coordination, de communication et de coopération entre les 15 services de police de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'entre ses appareils répressif et judiciaire; la mission est ainsi parvenue à mettre sur pied une capacité stratégique et opérationnelle commune.

Les tâches essentielles de la Mission de police de l'UE ont été précisément les suivantes:

- renforcer la capacité opérationnelle et les capacités communes des services répressifs engagés dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption;
- apporter soutien et assistance à la planification et à la conduite d'enquêtes dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, selon une approche systématique;
- faciliter et promouvoir le développement des capacités d'enquête en matière pénale;
- intensifier la coopération entre la police et le parquet;
- renforcer la coopération entre la police et le système pénitentiaire;
- contribuer à assurer un niveau approprié de responsabilisation.

Tout au long de son action en Bosnie-Herzégovine, la MPUE a maintenu sa présence dans l'ensemble du pays grâce à ses bureaux régionaux et à ses antennes sur le terrain, en assurant des actions de suivi, d'encadrement et de conseil à tous les niveaux, que ce soit à l'échelon local ou au niveau des entités et de l'État. Ses homologues en Bosnie-Herzégovine ont apprécié une approche qui a permis de traiter des problèmes propres à leurs zones, obtenant ainsi un niveau d'aide optimal.

Le quartier général principal de la Mission de police de l'UE était à Sarajevo. Au cours des deux dernières années de son mandat, la mission avait quatre bureaux régionaux à Sarajevo, Banja Luka, Mostar et Tuzla. De plus, la police et les autres experts dans le domaine de l'État de droit étaient regroupés au sein des services répressifs compétents engagés dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption.

Effectifs de la MPUE à différentes étapes de l'histoire de la mission

	Jan-03	Nov-03	Nov-04	Nov-05	Nov-06	Nov-07	Nov-08	Nov-09	Nov-10	Nov-11	Jun-12
EU Police Officers	356	404	438	317	151	144	146	98	82	71	12
Non-EU Police Officers	75	94	51	45	27	23	17	16	6	4	1
Total PO	431	498	489	362	178 (12F, 166M)	167 (13F, 154M)	163 (14F, 149M)	114 (11F, 103M)	88 (9F, 79M)	75 (8F, 67M)	13 (2F, 11M)
Seconded Civilians	25	24	21	12	5	5	6	4	15	9	7
Contracted Civilians	22	34	43	38	24	23	26	22	20	20	14
Total Civilians	47	58	64	50	29 (7F, 22M)	28 (7F, 21M)	32 (8F, 24M)	26 (5F, 21M)	35 (10F, 25M)	29 (6F, 23M)	21 (4F, 17M)
Total INT Staff	478	556	553	412	207	195	194	140	123	104	34
Total EUPM National/Local Staff members	296	333	333	312	218 (129F, 89M)	217 (131F, 86M)	219 (133F, 86M)	211 (125F, 86M)	154 (97F, 57M)	146 (90F, 56M)	49
Security Guards (*)									8	8	0
TOTAL EUPM staff	774	889	886	724	425	412	414	351	285	258	83

Sur l'ensemble de la décennie, plus de 2200 agents détachés, policiers, magistrats et personnel civil provenant de l'UE et d'États tiers, ainsi que de Bosnie-Herzégovine, ont contribué aux réalisations de la mission, en mettant sur pied des dispositifs de police s'inscrivant dans la durée et gérés par la Bosnie-Herzégovine.

Réalisations

Voici quelques-uns des succès enregistrés par la MPUE :

- les services répressifs au niveau de l'État et des entités ont constitué une capacité stratégique et opérationnelle commune;
- la police et la justice au niveau de l'État ont développé et appliqué des capacités d'enquête dans le cadre d'une coopération constante avec la police et la justice à d'autres niveaux ;
- les institutions et les mécanismes prévus par les lois relatives à la réforme de la police ont été mis en place et ont commencé à fonctionner ;
- les policiers à tous les niveaux sont capables d'assumer effectivement la responsabilité de leur action à l'égard de leur communauté, conformément à la législation locale, aux droits de l'homme et aux principes de bonne gouvernance;
- les services de police de Bosnie-Herzégovine ont satisfait à toutes les exigences résultant de la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas, ce qui a permis l'instauration, en décembre 2010, d'un régime d'exemption de visa pour les citoyens de ce pays ;
- le nombre des opérations de lutte contre la criminalité organisée menées à grande échelle par la police de Bosnie-Herzégovine, y compris des opérations transfrontalières, a considérablement augmenté ;
- La MPUE a aidé la police à développer ses activités de sensibilisation et à améliorer son image, son intégrité et sa responsabilité à l'égard des citoyens à travers des campagnes d'information ;
- La MPUE laisse aussi deux « produits » en héritage : le 122, numéro de téléphone unique de la police, et une hotline pour la prévention du crime, dont le personnel provient de l'agence d'enquête et de protection de l'Etat.

En 2011, suite à une revue stratégique du travail de la MPUE, il a été admis que la Mission avait fait des progrès importants dans tous les domaines de son mandat et que la stratégie de sortie devait être mise en œuvre. L'assistance technique aux agences de police continuera au moyen de l'instrument d'assistance de pré-adhésion (IAP). Une nouvelle section au sein du bureau du Représentant Spécial de l'UE conseillera les autorités locales législatives et exécutives aux niveaux stratégique et politique, pour assurer le développement progressif dans le domaine de l'application de la loi.

La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la **capacité civile de planification et de conduite (CPCC)** est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses

www.consilium.europa.eu/csdp et eeas.europa.eu